

AVENANT REGLEMENT

VALIDATION DU COMITE DIRECTEUR DU 07/03/2025

PORT DU SHORTY POUR LA TENUE FÉMININE

Les twirlers ont la possibilité de porter un shorty lors des compétitions à tous niveaux de pratique. Chaque twirler doit être libre de porter un shorty ou non.

Le shorty doit être conforme aux caractéristiques suivantes :

- Longueur : Maximum 10 cm à partir de l'entre-jambe.
- Couleur : La couleur chair est interdite.
- Inscriptions : Aucune inscription n'est autorisée sur la partie arrière du shorty.
- Rajouts : Autorisés.
- Composition : Le shorty et le haut doivent être attachés.
- Forme : Ajustée (moulant, près du corps).
- Port : Sur ou sous le justaucorps.

En cas de litige, la conformité de la tenue est laissée à l'appréciation du directeur de salle.

Lors des passages en compétition en équipes et duos : Les shortys portés par les twirlers doivent répondre aux caractéristiques précisées ci-dessus et être tous identiques au sein d'une même équipe ou d'un même duo.